

Projet urbain - Secteur de la place de la Révolution - Lancement de l'opération d'aménagement

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le 27 juin 1994, le Conseil Municipal approuvait le principe du projet urbain du secteur de la place de la Révolution, issu des réflexions menées au sein de la structure de concertation Grand Centre, qui associait à la Ville les Chambres de Commerce et d'Industrie et de Métiers et les commerçants.

Le projet urbain rassemble les éléments qui constituent le secteur de la place de la Révolution en lui donnant une identité forte, pour devenir une partie essentielle du centre-ville.

En effet, le projet s'inscrit dans une dynamisation du fonctionnement général du centre-ville. La démarche a pour trame les trois grandes places de la Ville : du 8 Septembre, Granvelle et la future place de la Révolution, qui, par leurs différences et leurs spécificités, devront générer des flux propices au développement du centre.

C'est dans cette perspective que le programme de la place de la Révolution est élaboré. Il participera donc au confortement du rôle d'activité du centre ancien par la mise en œuvre d'activités commerciales ou de services complémentaires au marché couvert.

Par des animations liées au marché, comme par des manifestations culturelles exploitant l'espace public aménagé, le projet contribuera au rayonnement du centre ancien dans la ville et au-delà.

Enfin, l'activité de marché doit trouver à cet endroit un terrain favorable à son expansion en termes commerciaux, mais aussi en spécialité, animation, pour rendre attractif et vivant ce quartier.

Ces thèmes, par leur traduction dans un projet, constituent une opération d'aménagement urbain, qui s'articulera autour de grandes options que sont la piétonnisation de la place de la Révolution, la suppression de l'allée couverte existante, la réalisation d'un nouveau marché couvert et ses activités complémentaires, la reconsidération de l'ensemble des déplacements urbains du quartier, la recherche d'un fonctionnement transitoire et les propositions d'un mode de gestion dynamique du marché couvert.

Dans le cadre de l'article L 300.2 du Code de l'Urbanisme, cette opération d'aménagement se déroulera en trois phases :

1. la programmation et faisabilité avec la concertation publique,
2. le concours d'architecture et l'établissement des dossiers de création et réalisation, conformément à la procédure de ZAC pressentie pour la réalisation de cette opération,
3. la réalisation du projet.

L'objet de la présente délibération consiste à détailler et approuver le contenu de la première phase estimée à environ 600 KF.

Ainsi qu'il avait été prévu, une équipe pluridisciplinaire sera constituée après consultation et coordonnée par les services municipaux. Elle effectuera les études préalables à la mise en place d'une opération d'aménagement comprenant :

- au niveau de la programmation :

- . programme du marché couvert et marché forain,
- . validation de l'îlot Paris comme site d'accueil,
- * nature des commerces (nombre, qualité),
- * schéma d'organisation interne et de fonctionnement,
- * schéma de desserte (accessibilité, lisibilité, livraison),
- * exigence logistique et fonctionnelle,
- . programme à réaliser et accompagnement selon potentialité de construction et besoins du marché immobilier,
- . programme d'aménagement de l'espace public,
- . schémas d'urbanisme s'intégrant dans le plan des déplacements urbains du centre.

- au niveau de la faisabilité :

- * montage opérationnel,
- * procédure d'urbanisme,
- * esquisse financière des investissements,
- * modes de gestion et d'exploitation du futur marché,
- * concertation publique.

Une telle opération d'aménagement nécessite la mise en place d'une concertation publique. Cette concertation se fera sur la base des conclusions de la démarche définie ci-dessus. Il convient de la mettre en place dès à présent et pour la durée des études.

Cette concertation permettra à la Ville de recueillir les observations et les propositions des personnes intéressées au projet, notamment résidents, usagers et commerçants.

Les modalités de la concertation préalable sont :

- l'insertion d'articles dans la presse locale et dans le journal municipal,
- l'accueil des personnes par le Service Urbanisme de la Ville,
- une exposition dans le quartier du marché durant cette phase de concertation.

Le Conseil Municipal sera appelé, au cours du second semestre, à faire le bilan de la concertation et à se prononcer sur la conclusion des études préalables pour engager la deuxième phase de l'opération d'aménagement.

Le Conseil Municipal est appelé :

- à lancer l'opération d'aménagement du secteur de la place de la Révolution,
- à engager la première phase portant sur les études de programmation et de faisabilité et sur les modalités de concertation,
- à autoriser M. le Maire à lancer la consultation pour le choix de l'équipe pluridisciplinaire et à signer le ou les marchés à intervenir,
- à inscrire les sommes nécessaires au chapitre 908.0/132.95024.30100 du budget 1995 – Place du Marché,
- à transférer 317 000 F du chapitre 908.0/132.91014 – Revitalisation au centre-ville au chapitre 908.0/132.95024 – Place du Marché.

M. JACQUEMIN : Monsieur le Maire, rapidement pour dire que ce projet, enfin, arrive ! Pour cette opération Grand Centre, il a été dépensé jusqu'à présent quand même plus de 3 MF. Nous avons attiré l'attention sur l'intérêt de cette opération qui, les études une fois menées, il faut bien le reconnaître, n'a pas débouché globalement sur bien grand chose ! Je regrette que nous devions encore aujourd'hui mobiliser 600 000 F pour des études de faisabilités. Il eût été tout de même intéressant que dans le financement de Grand Centre on ait prévu celui des études de faisabilité. C'est une constatation que je fais. Lorsqu'on cherche des économies, je crois que voilà un exemple où l'on pouvait en trouver en évitant, par une attention particulière et un souci d'efficacité, de multiplier les études successives, à moins que ce ne soit une manière de gagner du temps.

J'assortirai cette remarque d'un souhait, c'est que ce projet aboutisse réellement à la reconstitution d'un pôle commerçant de qualité et à une véritable structuration de la vie du centre-ville et de ce quartier. Il faut vraiment que ce projet atteigne cet objectif, Monsieur le Maire, et je crois qu'au moment où vous allez proposer la programmation et la faisabilité, il faut dans le règlement du concours bien définir ce projet comme cela car nous avons absolument besoin, pour le centre de la ville, d'une opération extrêmement structurante dont les intentions soient très claires.

Vous parlez de la validation de l'îlot Paris, c'est une hypothèse de travail qui est retenue déjà depuis quelques années. Je voudrais savoir si déjà un certain nombre de réserves d'acquisitions sont faites, à quel point en est-on dans la préparation de cet îlot et quelles sont les intentions que vous nourrissez sur cet îlot Paris ? Ce projet, je le rappelle, figurait déjà dans des documents anciens de 6 ans, 7 ans, voire 8 ans. Chaque Bisontin souhaite que cette Place du Marché reprenne de l'allure, c'est un vrai projet de structuration du centre et nous souhaitons qu'il débouche, au-delà même des études que vous nous proposez aujourd'hui.

M. LE MAIRE : C'est un projet qui ne va pas déboucher en 1995 puisqu'on va lancer les études de faisabilité, puis la concertation et en fin d'année on réfléchira de nouveau sur les résultats de faisabilité et notamment sur l'îlot Paris qui est important. Pour répondre à votre question, chaque fois que la possibilité nous est donnée, on achète ce qui est libre dans cet îlot et on en a ainsi acquis environ 20 %. C'est vrai qu'il faut restructurer dans ce quartier à la fois la Place du Marché et l'ensemble de l'îlot Paris, afin qu'il devienne une place importante dans la vie du centre-ville. Il y a la Place que j'appelle toujours du Marché, il y a la Place Saint-Pierre et la Place Granvelle. Il y a les trois places qui sont là et qui sont effectivement des lieux d'animation où se retrouvent les Bisontins. Ici, pour ce quartier du marché, c'est un lieu d'animation que nous allons justement renouveler. Il faut supprimer l'allée couverte, cela fait 18 ans que j'entends cela puis restructurer tout l'ensemble. C'est le lancement de cette opération d'aménagement qui sera poursuivie sur 2, 3 ans et je crois que des

contacts ont déjà été pris de tous côtés suite à un document qui avait été approuvé, je le rappelle, en 1993. C'est une idée que nous avons déjà depuis 1989, cela va faire 6 ans mais il faut parfois laisser du temps au temps, Monsieur JACQUEMIN.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.